

N° 2. — ORDRE portant que M. Mitraud cessera d'être chargé de la direction des affaires européennes.

LE Commandant particulier, Commissaire Impérial *p. i.* aux Iles de la Société,

ORDONNE :

Vu les besoins du service, par suite du départ de plusieurs officiers, M. Mitraud, lieutenant d'infanterie de marine, cessera, à compter de lundi 15 courant, d'être chargé de la direction des affaires européennes, et remettra ce service à M. Jobey, sous-lieutenant, commandant la compagnie indigène.

Le présent sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie et dans le *Messenger de Tahiti*.

Papeete, le 10 janvier 1855.

Signé : ROY.

N° 3. — ORDRE portant que M. Jobey cessera d'être chargé de la direction des affaires européennes.

LE Commandant particulier, Commissaire Impérial *p. i.* aux Iles de la Société,

ORDONNE :

Vu les nouvelles exigences du service, M. Jobey, sous-lieutenant d'infanterie de marine, cessera, à compter du dimanche 21 du courant, d'être chargé de la direction des affaires européennes, et remettra son service à M. Hardy, enseigne de vaisseau.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie et dans le *Messenger de Tahiti*.

Papeete, le 20 janvier 1855.

Signé : ROY.

Mutations et nominations.

N° 4. — Par décret impérial du 9 août 1854, rendu sur la proposition de S. E. M. le Ministre de la guerre, a été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur le nommé Faltot (Jean), maréchal-des-logis en Océanie : 23 ans de services, 10 campagnes.

N° 5. — Par décret de l'Empereur en date du 12 août 1854, sur le rapport du Ministre secrétaire d'État de la marine et des colo-